

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mardi 28 avril 2026 à 14h30 à AUBENAS-LES-ALPES

Le Président ouvre la séance et M. GUILLERMIN est désigné secrétaire de séance.

1 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le président informe les élus qu'il s'agit de définir les règles de fonctionnement notamment avec les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement qui permettent de libérer des crédits sur plusieurs exercices.

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) le règlement budgétaire et financier.

2 – REGLEMENT INTERIEUR

Il s'agit d'un règlement sur le fonctionnement de l'assemblée.

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) le règlement intérieur.

3 – TAUX D'IMPOSITION

Il est proposé d'adopter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation (résidences secondaires) 6,40 %
- Taxe Foncier Bâti 8,13 %
- Taxe Foncier Non Bâti 25,61 %
- Cotisation Foncière des Entreprises 31,61%

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) les taux d'imposition ci-dessus

4 – TAUX D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES

L'assemblée adopte à la majorité avec 32 voix pour et 6 contres la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 7%.

5 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) le taux de la TEOM à 9,5%

6 – GEMAPI

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) le produit de la Taxe GEMAPI à 130 000 €

7 – SUBVENTIONS 2026

Les subventions suivantes sont proposées :

- ADMR BANON 12 000 €
- ADMR CERESTE 1 800 €
- Syndicat Initiative REVETS DU BION 1 000 €
- MAM ST MAIME 5 000 €

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) le versement des subventions.

8 – REVERSEMENT DE FISCALITE

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) le reversement de fiscalité à Mane et Dauphin.

9 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

A. Budget Principal

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) les APCP du budget général.

B. Budget Economie

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) les APCP du budget économie

C. Budget déchets ménagers

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) les APCP du budget déchets ménagers.

10 – BUDGETS 2026

A. Budget Principal

Le budget 2026 service principal s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 9 080 714 €

Section d'investissement : 4 091 330 €

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) le budget service principal 2026.

B. Budget Economie

Le budget 2026 service économie s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 2 218 000 €

Section d'investissement : 6 923 039 €

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) le budget service économie 2026.

C. Budget Déchets ménagers

Le budget 2026 service déchets ménagers s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 2 735 435 €

Section d'investissement : 748 536 €

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) le budget service déchets ménagers 2026.

D. Budget SPANC

Le budget 2026 service SPANC s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 16 978 €

Section d'investissement : 15 180€

L'assemblée adopte à l'unanimité (38 voix) le budget service SPANC 2026

11 – SAUMANE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

La commune de SAUMANE sollicite un fonds de concours de 15 099,10 € pour le bistrot de pays.

L'assemblée décide à la majorité avec 33 voix pour et 5 abstentions de verser ce fonds de concours à la commune de SAUMANE.

12 – CRECHE DE ST MICHEL - Ombrage

Le président informe les élus que nous avons deux devis :

- La société Régnier 64 624 €

- La Société Chevalier 47 185 €

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) le président à solliciter les financements auprès de la CAF sur un montant de 47 185 € HT.

13 – LEADER

L'Assemblée désigne à l'unanimité (38 voix) M. Jacques DEPIEDS, délégué titulaire et M. Pierre POURCIN délégué suppléant.

14 – MARCHES PUBLICS

A. Marché voirie – Goudronnage

L'assemblée donne mandat au Président à l'unanimité (38 voix) pour la signature du marché.

B. Marché voirie « Blanc »

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) la signature des marchés avec l'Ets MUS pour un montant de 324 232 € et l'Ets VALERO pour un montant de 316 360 €

C. Transport, traitement et tri des déchets des déchetteries.

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) la signature du marché avec l'entreprise Alpes Assainissement.

15 – PLANETARIUM

Le Président suggère de recouvrer une redevance d'un montant équivalent au loyer à savoir 2 500€ HT afin que l'association qui le gère occupe légalement les locaux.

L'assemblée autorise à la majorité avec 37 voix et 1 voix contre le recouvrement de cette redevance.

16 – CONVENTION POUR LA COLLECTE DES DECHETS

L'assemblée autorise à l'unanimité (38 voix) le Président à signer la convention à intervenir avec la CCLVJD pour la collecte des déchets.

17 – DESIGNATION DE DELEGUES

- L'assemblée désigne à l'unanimité (38 voix) M. Claude PELLISSIER et M. Nicolas ROBERTO en tant que titulaires et M. Cyrille DELACROIX comme suppléant au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau potable (SMAEP) Durance Plateau d'Albion.
- L'assemblée désigne à l'unanimité (38 voix) M. DALLAPORTA en tant que délégué à l'ITO4.

Séance close à 16h00

Mane, le 8 avril 2026

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon.



Jacques DEPIEDS

